

Création d'un Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Jean Chrétien et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. John Munro, ont annoncé, le 25 avril, la création d'un Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement (F.R.É.E.).

Complètement financé par le secteur privé, mais administré par le gouvernement, le Fonds permettra de subventionner les études environnementales et sociales qui seront à l'origine des décisions prises dans les domaines de l'exploration et de l'exploitation du pétrole et du gaz, dans les terres du Canada.

Le Fonds, créé en vertu de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada promulguée en mars 1982, est lui-même subdivisé en deux programmes. L'un pour les régions septentrionales, est administré par les Affaires du Nord du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'autre pour le Sud, est géré par l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Aux termes de l'article 49 de la Loi, le plafond autorisé pour chaque fonds est de 15 millions de dollars.

Les ministres feront connaître chaque année la liste des sujets qui seront étudiés en priorité. Les budgets alloués dans le cadre de ces études proviendront des sociétés titulaires de droits pétroliers et gaziers dans les terres du Canada.

Ces travaux de recherche porteront notamment sur les vagues, les icebergs, le mouvement des dépôts de fond, l'affouillement du fond marin par les glaces, les

déversements de pétrole et les mesures correctives, le contrôle des répercussions de toutes sortes et les questions sociales.

L'industrie pétrolière fait des études environnementales et sociales depuis plusieurs années. D'importants travaux de recherche ont été effectués, en collaboration avec des organismes officiels dans des régions telles que le détroit de Lancaster, la baie Baffin, la côte du Labrador, les Grands bancs, l'île de Sable et la mer de Beaufort.

Ces études ont en effet permis de mieux observer l'interaction de l'industrie pétrolière, du milieu social et de l'environnement dans une région donnée.

Depuis 10 ans, les données sur ces questions ont sans aucun doute augmenté, mais, la mise au point de techniques de pointe par l'industrie, le rythme accéléré des activités d'exploration ainsi que les chances d'exploitation, ont incité à approfondir les connaissances scientifiques actuellement insuffisantes dans ces domaines.

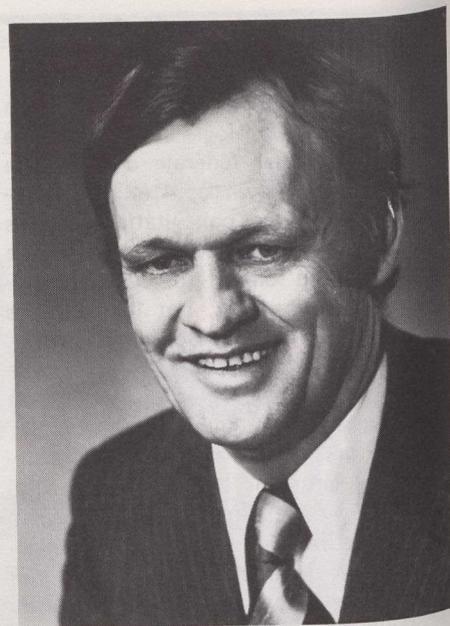
Tous ces travaux ont certes permis d'acquérir davantage de données sur ces régions, mais restent incomplets pour comprendre les phénomènes observés.

Un des objectifs du Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement est de confirmer la pertinence des recherches faites et d'assurer que les renseignements recueillis servent à la conception de programmes d'exploration et d'exploitation sûrs et rentables.

Dans le Nord, par exemple, les autochtones, les associations communautaires et celles qui s'intéressent à l'environnement, ont recommandé la tenue d'études régionales afin de mesurer à une plus grande échelle, les effets de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures. La création du Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement permettra de répondre aux interrogations des résidents du Nord et des groupes du Sud ayant manifesté leur intention de participer à ces études.

Les études financées par la F.R.É.E. seront réalisées au niveau régional ou national. Elles porteront sur des questions auxquelles il faut apporter une réponse et qui sont directement reliées à l'exploitation des hydrocarbures, à l'environnement et au milieu socio-économique.

Les recherches de moindre importance limitées à une activité particulière, seront poursuivies conformément à la Loi, mais l'industrie en aura la charge. Enfin, c'est à



M. Jean Chrétien

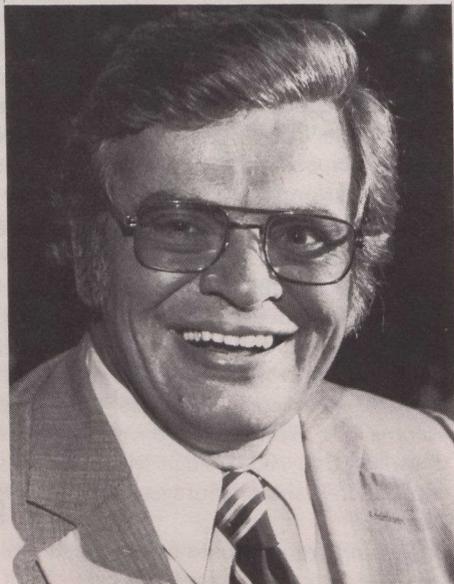
l'exploitant qu'il reviendra d'analyser toutes les répercussions environnementales d'un projet particulier.

Questions environnementales

Les études financées à partir du Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement traiteront de sujets tels que :

- les répercussions physiques et chimiques des méthodes et du matériel utilisés dans le cadre des activités de l'industrie pétrolière et gazière ;
- l'interaction de ces activités avec la population, la faune et la végétation ;
- la recherche et la préparation de dispositions pour atténuer les répercussions des techniques de pointe ;
- l'observation à long terme des espèces biologiques ;
- les conséquences socio-économiques de ces activités industrielles sur l'emploi, l'éducation, les services de santé, les installations de loisirs, le mode de vie traditionnel et les ressources renouvelables ;
- l'aménagement des infrastructures requises pour ces travaux.

Le montant des contributions versées par l'industrie dépendra de la superficie des terres détenues par les propriétaires de droits, en vertu des permis et des recommandations des études particulières aux diverses sous-régions. De cette façon, les sociétés pétrolières et gazières concernées assumeront directement le coût de ces études. On peut obtenir auprès des administrateurs du Fonds, les lignes directrices portant sur les projets d'étude, sur les demandes de ressources faites dans le cadre de ce programme, et sur la méthode d'imposition.



M. John Munro